

# Rapport de la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (Belgrade, 13-17 octobre 2019)

## *Le président du Groupe belge s'adresse à l'assemblée lors du débat général.*

Celui-ci avait pour thème le « Renforcement du droit international: rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale ».

**Le sénateur Andries Gryffroy (N-VA)**, président faisant fonction du Groupe belge de l'UIP, s'est adressé à l'assemblée en citant une pensée du Mahatma Gandhi: « Pour être un internationaliste, il faut d'abord être un nationaliste. » À cet égard, il a souligné que l'État-nation est une condition préalable à une véritable coopération entre les nations et qu'il ne peut y avoir de responsabilité internationale que s'il existe un socle à partir duquel le processus de décision démocratique, et donc aussi la solidarité, peuvent être organisés. Si l'on veut faire en sorte que le soutien en faveur des actions multilatérales perdure et se renforce au sein de la société, il faut, selon M. Gryffroy, appliquer la subsidiarité en tant que principe de base. Ce n'est que si les économies d'échelle engrangent effectivement de meilleurs résultats et que ces résultats ne peuvent pas être obtenus à un niveau plus proche du citoyen qu'il est légitime d'agir à un niveau supérieur.



Il a mis l'accent sur la situation exceptionnelle de la Belgique où les entités fédérées ont le pouvoir de conclure des traités en toute autonomie, lesquels doivent ensuite être discutés et approuvés par leur assemblée parlementaire respective; il s'agit d'une réglementation unique qui s'applique aussi à l'action des entités au sein des différents forums multilatéraux.

Selon M. Gryffroy, il faut adopter une attitude constructive mais aussi critique en ce qui concerne la coopération multilatérale. À l'instar d'autres niveaux de pouvoir, les organisations multilatérales doivent être évaluées en permanence au regard de leur rendement sur investissement. Selon l'intervenant, la question essentielle est de savoir si les objectifs internationaux mais aussi les différents objectifs nationaux peuvent être atteints de manière satisfaisante et, mieux encore, avec un effet amplifié.

Selon M. Gryffroy, les niveaux de pouvoir inférieurs sont placés devant le difficile défi de parvenir à peser sur le processus décisionnel dans ce contexte multilatéral afin de faire connaître leurs besoins ou d'indiquer et de contextualiser des préoccupations spécifiques. Cela signifie aussi qu'ils peuvent freiner le processus si nécessaire. Selon M. Gryffroy, ce défi vaut aussi pour le niveau multilatéral lui-même. Pour permettre aux institutions et aux organisations multilatérales d'atteindre leurs objectifs, il faut non seulement lever les obstacles procéduraux dans ce domaine mais aussi développer un processus décisionnel capable de concilier l'efficacité, la démocratie et les intérêts des différents niveaux de pouvoir.

### ***Fonctions spéciales pour deux membres***

**Le député Christophe Lacroix (PS)** a été nommé par l'UIP membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. **Le sénateur Andries Gryffroy (N-VA)** a été nommé membre du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies. Il a également été désigné auditeur interne pour les comptes 2020 de l'UIP. Ces nominations ont été effectuées sur la proposition du Groupe Douze Plus, le groupe régional de 47 pays dont la Belgique fait partie.

### ***Participation d'un membre de la délégation belge à la rédaction d'un texte sur le point d'urgence***

**Le sénateur Andries Gryffroy** était membre du comité de rédaction qui a rédigé le texte sur le point d'urgence. Le thème de la proposition de point d'urgence déposée par l'Inde était la « Lutte contre les changements climatiques ». Le comité de rédaction était présidé par un parlementaire des Seychelles et était composé de parlementaires du Royaume-Uni, de l'Inde, de l'Iran, des Pays-Bas et de la Belgique.



Au cours des débats au sein du comité, une grande attention a été accordée à la définition des responsabilités des pays en développement et des pays développés ainsi qu'à leurs efforts respectifs pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le changement climatique.

## **Rencontre bilatérale avec une délégation de parlementaires de la république démocratique du Congo**

**Le député Christophe Lacroix et le sénateur Andries Gryffroy ont rencontré M. Samy Badibanga, vice-président du Sénat et premier ministre honoraire de la RDC.**



Ils ont abordé entre autres les thèmes suivants:

- les possibilités d'échanges entre les parlements congolais et belge;
- la reprise du dialogue, entre autres dans le domaine de la coopération au développement et de la défense;
- la situation sécuritaire en RDC;
- les problèmes humanitaires et la sous-alimentation dans le pays;
- les options pour les investissements/partenariats public-privé;
- la reprise de la coopération universitaire;
- le développement des relations avec les villes et communes.

### **Atelier sur l'Objectif de Développement durable n° 8 - Atteindre le plein emploi productif et assurer un travail décent pour tous : le défi économique de notre époque**

**Le sénateur Andries Gryffroy** a pris la parole lors du premier atelier sur le thème suivant: «*Full employment: the challenge of job creation in the twenty-first century*».

Le débat a été introduit par **Mme Sukti Dasgupta**, *Cheffe du Service de l'emploi et des marchés du travail* de l'Organisation internationale du travail (OIT). Celle-ci a souligné la faiblesse de la croissance depuis 2008 qui n'est toujours pas revenue au niveau d'avant la crise. À cela s'ajoute le contexte de guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine. Elle

a par ailleurs attiré l'attention sur le fait que 10 % des travailleurs perçoivent 50 % de la masse salariale au niveau mondial ainsi que sur les travailleurs dits «découragés» (*discouraged workers*) qui souhaiteraient travailler si des emplois leur convenant étaient disponibles. Elle constate également qu'il est question, dans de nombreux pays européens, d'une «économie des plateformes» où beaucoup d'emplois sont vulnérables.

Selon elle, les catalyseurs des emplois du futur sont la technologie, la démographie et la durabilité dans le domaine de l'environnement. Selon l'OIT, la croissance restera soutenue dans le secteur des soins contre paiement (privé). Par ailleurs, force est de constater que de nombreux emplois routiniers disparaîtront dans certains secteurs. Ce sont les employés moyennement qualifiés (*middle skill employees*, c'est-à-dire les personnes n'ayant suivi que l'enseignement secondaire qui constituent le groupe le plus important à l'échelle mondiale) qui en pâtiront le plus. D'un autre côté, le schéma linéaire «enseignement-emploi-retraite» n'est plus l'unique modèle depuis longtemps déjà.

Selon Mme Dasgupta, la question centrale est celle-ci: comment réorienter les personnes dont l'emploi a disparu ou disparaîtra vers les nouvelles possibilités qu'offrent l'économie «verte», le secteur des soins, le secteur des services (numériques), etc. Cette réorientation nécessite un cadre global englobant la politique industrielle, la formation et l'emploi, sachant que les investissements «verts» peuvent jouer le rôle de catalyseur.



**Mme Anna Byhovskaya**, *senior policy advisor à la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)*, a surtout centré son intervention sur la mutation technologique. Elle pense que les employeurs doivent financer la formation de leurs travailleurs. Selon elle, les travailleurs ne considéreront peut-être pas la disparition de leur emploi comme un drame si on les aide à trouver un nouvel emploi axé sur l'avenir.

Elle souligne qu'aujourd'hui, ce sont les États-Unis et la Chine qui mènent la danse. Dans le «Top 250» des entreprises qui s'occupent d'intelligence artificielle, 75 % sont établies dans ces deux pays. La majeure partie de la recherche et du développement est localisée dans ces pays, la part du secteur privé continuant à croître tandis que celle du secteur public diminue. Selon Mme Byhovskaya, cela devrait changer. De plus, les investissements dans diverses infrastructures sont largement insuffisants dans de nombreux pays.

Elle attire également l'attention sur le fait que certains pays parviennent, par leur politique, à créer des emplois convenables bien rémunérés à l'intérieur du pays mais que, par ailleurs, de nombreux maillons de la chaîne de valeur se situent dans d'autres pays où ce n'est

absolument pas le cas. Cela constitue également, pour Mme Byhovskaya, un des grands défis à relever.

**Le sénateur Andries Gryffroy** présente la problématique du point de vue d'une région développée et prospère. Selon lui, par le passé, la Flandre a commis l'erreur de se cramponner à une législation sur le travail trop rigide, entre autres en ce qui concerne le travail de nuit. C'est la raison pour laquelle le commerce en ligne est beaucoup plus développé aux Pays-Bas, pays voisin, où ce secteur emploie 50.000 travailleurs.

Selon M. Gryffroy, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et d'autres technologies nouvelles ne constituent une menace que si l'on ne les encadre pas de dispositions législatives adéquates. Dans ce cas, les emplois de ce secteur se délocaliseront vers d'autres pays.

Dans le cadre de l'économie verte, il met en évidence un paradoxe: 300.000 habitations doivent être rénovées chaque année en Flandre, activité qui génère 100.000 emplois que l'on ne peut toutefois pourvoir localement, ce qui contraint à faire appel entre autres à des travailleurs polonais.

En ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, le reclassement et le travail faisable, il se rallie au point de vue de Mme Byhovskaya, en particulier en ce qui concerne les travailleurs âgés. Ceux-ci doivent bénéficier de mesures compensatoires visant à leur réorientation. De telles mesures reviennent moins cher que le paiement d'allocations de chômage des années durant et les pays où le taux d'emploi est élevé ont moins de problèmes de finances publiques. D'une manière plus générale, il plaide pour une flexibilité maximale.

**Mme Anna Byhovskaya** reconnaît le besoin de flexibilité mais ajoute que celle-ci ne doit pas compromettre la santé de la personne concernée. Elle souligne une nouvelle fois l'immense besoin de formation et de prise en charge des membres de la famille que les travailleurs trop occupés ne peuvent plus assumer eux-mêmes.

### ***Commission du Développement durable, des Finances et du Commerce***



La Commission du Développement durable, des Finances et du Commerce a auditionné plusieurs experts dans le cadre du projet de résolution «*Mainstreaming digitalization and the circular economy to achieve the SDGs, responsible consumption and production*» qu'ont

rédigé **le sénateur Andries Gryffroy**, un collègue roumain et un collègue kényan, en tant que corapporteurs de la prochaine Assemblée. Les trois corapporteurs s'inspirent des auditions pour élaborer un projet de texte qui sera examiné lors de la 142<sup>e</sup> Assemblée qui se tiendra à Genève en avril 2020.